

sances le caractère absolument illusoire de la protection donnée au St-Siège par le gouvernement italien.

— Il a neigé abondamment dans l'état du Vermont, dimanche, le 11 octobre courant.

— Des feux de forêts sévissent actuellement dans l'état du Maine.

— On s'attend à une grève générale des mineurs en Allemagne. L'objet de la manifestation est de réduire la journée de travail à 9 heures.

— Au mois de février prochain, Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, célébrera le 25ème anniversaire de son élévation au trône épiscopal.

— On paraît s'occuper beaucoup, depuis quelque temps, dans les bureaux administratifs de Washington, de préparer des documents à l'appui d'un rapport qui serait présenté au congrès touchant l'insuffisance des lois existantes pour réglementer et limiter l'immigration.

— La fameuse Commission Royale promise à la fin de la session dernière à Ottawa et qui doit mettre le service civil sur un pied de haute perfection vient d'être organisée.

Les membres de cette nouvelle commission sont MM. George Hague, gérant de la banque des marchands, E. Barbeau gérant du crédit Foncier à Montréal; le juge Burbidge, de la cour d'échiquier et J. N. Courtney, député ministre des finances.

On a choisi pour secrétaire M. D. Matheson, chef de la section des mandats postes du département des postes à Ottawa.

— Une cause qui ne peut manquer d'intéresser beaucoup les ouvriers à gages, est maintenant devant la cour Supérieure.

M. Polly, manufacturier de chaussures, est poursuivi en dommages par trois de ses anciens employés qui ont été congédiés pendant la grève, le printemps dernier. Ils prétendent que M. Polley les a dépréciés parmi les autres ouvriers en leur métier, après que la grève fut réglée.

— Une tempête terrible a dévasté la Grande-Bretagne dans la nuit de mercredi, mais il est impossible de se procurer des détails des accidents par suite de la rupture des fils télégraphiques.

— La misère noire s'annonce pour cet hiver en Allemagne. Il n'y a qu'un cri, dans tout l'empire, sur les perspectives terribles que l'avenir réserve au peuple.

— Une proclamation de la *Gazette Officielle* du Canada fixe le 12 novembre prochain, jour d'action de grâces.

— Samedi, le 10 courant, M. Rémi Désautels, forgeron, de St-Théodore d'Acton, revenant de la ville d'Acton, accompagné des Delles Potier et Garceau, institutrices, s'est cassé une jambe dans une chute de voiture qu'il fit alors que son cheval avait pris le mors aux dents. Les Demoiselles ont aussi reçu des blessures qui ne sont pas graves; M. Désautels est sous les soins du Dr Brown. C'est un de nos membres de l'Union St-Joseph.

— Le bureau de poste de St-Gillaume Station, qui avait été fermé durant quelques mois vient d'être réouvert. Ce bureau est sous la direction de M. A. Maher.

— Le Révérend M. Marcorelle, curé de St-Nazaire d'Acton, a prêché la semaine dernière la retraite au couvent de Laprésentation, à Acton-Vale.

— Lundi, le 12, il y avait à Acton une grande soirée dramatique et musicale donnée par les demoiselles d'Acton, au profit de l'église; le drame était: "La martyre d'Ecosse." Les actrices se sont acquittées de leurs rôles à perfection.

— Contrairement à ce qui a été publié dans plusieurs journaux, il n'y a pas eu d'incendies à Acton. La population n'a, non plus, aucun soupçon qu'il existe des incendiaires chez elle. C'était donc une fausse rumeur qu'il est bon de rectifier.

— On constate, d'après des rapports officiels, que l'immigration chinoise en Canada, cette année, a été plus considérable que l'année dernière.

— La grève des Chaudières est terminée. Elle a duré vingt six jours. Les ouvriers retournent à l'ouvrage. Patrons et ouvriers en sont venus à une entente raisonnable.

— M. le juge Doherty a donné sa démission de juge de la Cour Supérieure. Sa longue carrière judiciaire a été honorable dans la plus large acception. M. le juge Doherty, a été plusieurs fois choisi pour siéger à la Cour d'Appel lorsque la maladie ou autres causes retenaient chez eux les membres de ce haut tribunal.

— L'immigration chinoise en Canada a été, cette année, plus considérable que l'an dernier. Du 1er janvier 1890 au 30 juin 1891, le nombre des Chinois débarqués en Canada et qui ont payé la taxe de \$50, se monte à 2,637. Des